

CONDITIONS GENERALES DE VENTE STAGE DRONE

Drone Entreprise est le nom commercial de l'entreprise qui est représenté par Justin Fraisse. Les présentes conditions générales de vente, concernent les relations contractuelles entre DRONE ENTREPRISE représentée par Mr FRAISSE JUSTIN et le CLIENT.

Mentions légales :

DRONE ENTREPRISE
Directeur : Justin Fraisse
Siège social : 600 chemin du Sablasou - 34170 CASTELNAU LE LEZ
Site internet : www.droneentreprise.com
Conditions générales de vente : www.droneentreprise.com/cgv-drone
Email : contactdroneentreprise@gmail.com
Téléphone : 04 34 40 67 18 - 06 52 52 77 95
Siret : 751 596 628

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente, concernent les relations contractuelles entre DRONE ENTREPRISE représentée par Mr FRAISSE JUSTIN et le CLIENT. L'inscription à l'un de nos stages de pilotage de drone ou autres activités implique l'adhésion aux conditions générales de vente décrites ci- après.

Toute inscription correspond à un achat ferme et définitif de la prestation proposée par DRONE ENTREPRISE et ne peut être annulée.

Votre inscription ne sera enregistrée qu'à réception de votre bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé et qui doit être accompagné de l'entier règlement du prix de la prestation qui est réservée.

Cette commande est valable UN AN, à compter de la réservation effectuée par le client, le point de départ de la validité de cette commande étant fixé au jour de la réception de la réservation par DRONE ENTREPRISE. Une fois ce délai d'un an écoulé, la commande sera purement et simplement annulée et les sommes versées demeureront intégralement acquises à DRONE ENTREPRISE.

OBJET ET DEFINITION

Le Vendeur propose des stages de pilotage pour les particuliers et les professionnels dont les différentes formules sont indiquées et détaillées sur son site internet à l'adresse www.droneentreprise.fr.

Dans les présentes Conditions Générales de Vente des stages de pilotage, l'expression :

- «Client» désigne la personne qui achète un stage de pilotage pour lui-même ou pour offrir (DroneBox) auprès du Vendeur ;
- «stages de pilotage» désigne les activités proposées par le Vendeur et telles que décrites sur son site internet à l'adresse www.droneentreprise.fr;
- «Participant» désigne la personne majeure qui est inscrite auprès du Vendeur pour un ou plusieurs Stages de pilotage et qui participera à ce ou ces stages.

RESERVATION

La réservation d'un stage de pilotage auprès de DRONE ENTREPRISE peut s'effectuer de trois manières différentes :

- par téléphone avec un conseiller au 04 34 40 67 18,
- par email à « contactdroneentreprise@gmail.com »,
- par l'interface de réservation sur notre site internet.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du paiement et du dossier de réservation. Toute inscription correspond à un achat ferme et ne peut être annulée sauf cas de force majeure.

CONFIRMATION DE RESERVATION

Après réception de votre réservation, vous recevrez un email de confirmation vous indiquant les démarches à suivre notamment pour le paiement de votre réservation. Après votre règlement, vous recevrez un email de confirmation de paiement et de(s) date(s) de stage(s).

Les emails de confirmation ne sont pas automatisés et sont vérifiés par nos soins.

Une réponse vous sera donnée dans un délai maximum de 48h.

MODE DE PAIEMENT

Pour réserver un stage, il vous faudra impérativement le régler avant le début du stage.

Plusieurs moyens de paiement s'offrent à vous :

- Chèque
- Carte bancaire
- Paypal
- Virement

Règlement par chèque

Après votre réservation, vous pouvez nous envoyer votre règlement par chèque à l'ordre de JUSTIN FRAISSE à l'adresse suivante :

600 Chemin du Sablasou
Elodée - Apt 6
34170 CASTELNAU LE LEZ.

Dans le cas d'un règlement par chèque, la société décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard d'acheminement du courrier

Règlement par carte bancaire ou paypal

Après votre réservation, vous pouvez décider de régler en carte bancaire ou paiement paypal, dans ce cas, après réception de votre réservation, vous recevrez un mail de confirmation avec un mot de passe et les démarches à suivre.

Règlement par virement bancaire

Après votre réservation, vous pouvez décider de régler par virement bancaire, après réception de votre réservation, vous recevrez un mail de confirmation avec un mot de passe et les démarches à suivre.

Les règlements par virement seront effectués sur le compte bancaire LCL dont les références suivent :

IBAN : FR58 3000 2030 4100 0097 1560 C55

BIC : CRLYFRPP

La date d'achat correspond à la date effective de réception du règlement.

PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix des stages de pilotage proposés par le Vendeur est indiqué en Euros sur son site internet à

l'adresse www.droneentreprise.fr et sur ses plaquettes commerciales. Le prix applicable à la vente de chaque stage de pilotage sera celui en vigueur au jour de l'achat du stage de pilotage auprès du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les stages de pilotage seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment du paiement de la commande.

Le prix du stage de pilotage devra être intégralement payé au Vendeur lors de l'achat, la vente étant réputée réalisée à cette date.

Prise en compte de l'inscription

En cas de paiement par Carte Bancaire, l'inscription du Participant au(x) stage(s) de pilotage choisi(s) sera définitive dès la validation du paiement par la banque du Client.

En cas de paiement par chèque, l'inscription du Participant au(x) stage(s) de pilotage choisi(s) ne sera définitive qu'après encaissement de ce chèque sur le compte du Vendeur.

Suspension ou refus d'inscription

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre toute inscription en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser d'inscrire un Client qui n'aurait pas réglé totalement un achat précédent ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Facturation

Les factures sont établies HT net à payer. La TVA étant non applicable, selon l'article 293-B du CGI.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE STAGE DRONE

DROIT DE RETRACTATION

Le client dispose d'un délai de sept jours après inscription pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

ANNULATIONS – DÉSISTEMENT – REPORT

A la demande du client

Toute demande d'annulation d'un stage par le client doit être communiquée par écrit à DRONE ENTREPRISE.

Si l'annulation intervient dans le délai de rétractation de sept jours, DRONE ENTREPRISE effectuera un remboursement de 100% du prix total du stage sauf en cas de paiement par l'intermédiaire de Paypal ou les frais seront à la charge du client.
Le client peut reporter le stage à une date ultérieure s'il le souhaite.

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'annulation ou de désistement du client, cependant il pourra reporter son stage à une date ultérieure parmi les dates disponibles dans le calendrier uniquement si il prévient DRONE ENTREPRISE au minimum 7 jours avant la date du stage prévu.

Si le client ne prévient pas DRONE ENTREPRISE et se présente pas le jour de son stage, il ne percevra aucun remboursement ni report de stage.

VALIDITÉ

Chaque commande est valable UN AN, au-delà de ce délai la commande sera annulée et les sommes versées demeureront intégralement acquises à DRONE ENTREPRISE

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU STAGE DE PILOTAGE

Lorsque le Client ou le Participant s'inscrit à un stage de pilotage avec une ou plusieurs personne(s) tierce(s), il s'engage à indiquer l'identité et les coordonnées du/des Participant(s).

Le Participant sera soumis aux présentes Conditions Générales de Vente. Le Client s'engage à l'informer du contenu des présentes, et toute participation sera considérée comme valant acceptation par le Participant des présentes.

Il est expressément porté à la connaissance du Participant que le stage de pilotage nécessitant de se déplacer, les horaires et lieu de rendez-vous fixés par le Vendeur devront impérativement être respectés.

Les horaires et le lieu du rendez-vous sont indiqués aux Clients au moment de l'inscription en recevant un mail de confirmation.

Le Participant qui se rendrait sur le lieu de rendez-vous avec un retard supérieur à 5 minutes, ne peut exiger aucun remboursement ou dédommagement quel qu'il soit pour quelque motif que ce soit. Le participant n'aura pas de temps supplémentaire.

Le Participant est informé que le stage de pilotage pourra être annulé en raison de la survenance d'une cause étrangère présentant les caractères de la force majeure – ex. événement naturel (tempête, glissement de terrain, orage, inondations, météo, etc.) ou fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat.

DRONE ENTREPRISE se réserve la possibilité de modifier la date où se déroule le stage, ou encore l'intervenant prévu pour encadrer ce stage, sans que le client ne puisse réclamer un quelconque dédommagement.

De même, le Participant est informé que le stage de pilotage pourra être annulé si le nombre minimum de Participants requis : 3, n'est pas atteint.

Le Participant en sera informé le plus tôt possible. Dans ce cas, le stage de pilotage sera reporté à une date ultérieure.

Le participant doit être en mesure de prouver sa capacité à piloter un drone et remplir les conditions suivantes : être en bonne santé et posséder une acuité visuelle requise pour le pilotage de drone. N'être sous aucune influence d'aucun traitement médicamenteux, de drogue ou d'alcool, ne pas subir de traitement médical qui rendrait la pratique de la conduite automobile dangereuse.

Pour des raisons de sécurité, tout stagiaire ne se conformant pas aux consignes des formateurs et ne respectant pas les règles de sécurité qui sont clairement expliquées lors des « briefings » et rappelées lors des exercices pratiques, sera exclu du stage sur décision unilatérale du directeur de stage. Cette exclusion ne donnera lieu à aucun dédommagement. L'intégralité du prix du stage étant définitivement acquis DRONE ENTREPRISE à titre d'indemnité conventionnelle, sans que le participant ne puisse demander aucun dédommagement à ce titre.

Tout Client qui souhaite acheter des stages de pilotage reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les Conditions Générales de Vente, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Le Vendeur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de la mauvaise exécution du contrat imputable au Client et/ou au Participant.

En cas de cadeau, le Client s'oblige à informer le Bénéficiaire du contenu des Conditions Générales de Vente des stages de pilotage.

SERVICE CLIENT DU VENDEUR

Le Service client du Vendeur est joignable:

- par courrier : 600 Chemin du Sablasou - Elodée - Apt 6 - 34170 CASTELNAU LE LEZ.

- par email : contactdroneentreprise@gmail.com

- par téléphone: 04 34 40 67 18 ou au 06 52 52 77 95

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, les données concernant le Client et le Participant qu'ils auront fournies au Vendeur sont nécessaires au traitement de l'inscription et à l'exécution du Contrat, et sont destinées au Vendeur. Afin de permettre l'exécution du contrat, ces informations seront communiquées à des Prestataires.

Le Client et le Participant disposent d'un droit d'accès et de rectification relativement à l'ensemble des données les concernant, auprès du Vendeur, en envoyant une demande en ce sens au Service client du Vendeur, en précisant ses nom, prénom et adresse.

RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à un stage de pilotage de drone devra impérativement parvenir au Vendeur à l'adresse de son Service client, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'exclusion de tout autre moyen (téléphone, courrier simple, email) au plus tard 15 jours après la date initialement prévue pour le stage de pilotage. Le dossier de réclamation devra être étayé par les preuves matérielles des dysfonctionnements constatés.

DIVISIBILITE

Si un ou plusieurs articles et ou stipulations des présentes Conditions Générales de Vente étaient tenus pour non valides ou déclarés comme tels en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive de nature administrative ou judiciaire, les autres articles et ou stipulations conserveraient néanmoins toute leur force et leur portée.

DUREE

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne et de commercialisation des stages de pilotage proposés par le Vendeur.

NON RENONCIATION

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas, à un moment ou à un autre, d'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à s'en révaloir ultérieurement.

TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de litige, et à défaut de règlement amiable, les tribunaux compétents seront saisis.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE STAGE DRONE

CESSION DES DROITS A L'IMAGE

Je cède par la présente, les droits à l'image des photos et vidéos réalisées pendant le stage de pilotage organisés par la société.

En conséquence, j'autorise DRONE ENTREPRISE et toute autre société venant aux droits ou succédant à DRONE ENTREPRISE et/ou à toute société détenue directement ou indirectement par DRONE ENTREPRISE à exploiter ces photos et vidéos. J'autorise cette Exploitation, dans les lieux publics et les lieux privés sur tous supports numérique, et notamment internet et physique, et notamment flyers, papeteries, brochures, packs, coffrets cadeaux et tous autres imprimés.

Je déclare céder à DRONE ENTREPRISE ou toute autre société qui lui serait substituée les droits d'exploitation susvisés et tout droit à l'image s'y rapportant et renoncer expressément à tous droits et recours motivés par l'exercice de ces droits d'exploitation par DRONE ENTREPRISE ou toute autre société qui lui serait substituée.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DE DRONE ENTREPRISE

La responsabilité de DRONE ENTREPRISE ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage par les Utilisateurs et non-respect des consignes du formateur ou toute cause étrangère à DRONE ENTREPRISE.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de DRONE ENTREPRISE est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de DRONE ENTREPRISE est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de DRONE ENTREPRISE ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

FORCE MAJEURE

DRONE ENTREPRISE ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à DRONE ENTREPRISE, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DRONE ENTREPRISE

PROPRIETE INTELLECTUELLE

DRONE ENTREPRISE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par DRONE ENTREPRISE pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de DRONE ENTREPRISE. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de DRONE ENTREPRISE. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, DRONE ENTREPRISE, demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par DRONE ENTREPRISE au Client.

DRONE ENTREPRISE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par DRONE ENTREPRISE. Comme client de ses offres de services, aux frais de DRONE ENTREPRISE.

DRONE ENTREPRISE peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par DRONE ENTREPRISE aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
 - la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
 - conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à DRONE ENTREPRISE.
- Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. DRONE ENTREPRISE conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et format drone à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Montpellier.

ASSURANCE ET SECURITE

DRONE ENTREPRISE dispose d'une assurance de responsabilité civile qui couvre la responsabilité civile de l'exploitant et/ou du télépilote mettant en cause l'aéronef assuré vis-à-vis des tiers.

Pour une garantie de 1 600 000,00 €, valable pour l'usage prise de vues aériennes (photo et/ou vidéo). Limite géographique : France Métropolitaine.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE STAGE DRONE

LIEUX DU STAGE ET REGLEMENTATION

Les stages auront lieu dans des zones hors agglomération à l'écart des villes et des rassemblements de personnes. Aucun stage ne sera effectué dans des zones dangereuses, zones à risques, zones interdites, zones militaires, sites sensibles, proche d'un aérodrome ou en agglomération. La distance verticale maximal du drone est de 150 mètres pour ne pas perdre le drone de vue est respecter la législation en vigueur.

L'élève ne pourra en aucun cas survoler des personnes, des animaux ou des bâtiments. DRONE ENTREPRISE est le seul à choisir les lieux du stage.

DATES ET HORAIRES DES STAGES

Les stages s'effectuent du Lundi au Dimanche, la durée des stages varient en fonctions du nombre d'élèves et du stage choisi.

Horaires pour :

- Stage « d'initiation » : Du lundi au samedi de 10h à 12h
- Stage « avancé » : Du lundi au samedi de 14h à 17h
- Stage « confirmé » : Tous les dimanches de 9h à 12h et de 14h à 17h.

ELEVES MINEURS

Si le participant est une personne mineure, il devra obligatoirement être accompagné d'un tuteur légal pendant tout le déroulement du stage.

AGE MINIMUM

L'âge minimum varie selon le stage choisi en raison du matériel utilisé et de la sécurité.

- Stage « d'initiation » : à partir de 14 ans
- Stage « avancé » : à partir de 14 ans
- Stage « confirmé » : à partir de 18 ans

ACCOMPAGNEMENT

Le participant a le droit d'être accompagné au moment du stage par deux personnes maximum (accompagnement obligatoire pour les mineurs).

Il faudra en faire la demande au moment de la réservation. Les accompagnateurs devront obligatoirement remplir et signé une autorisation d'accompagnement et de présence sur les règles de sécurité.

DROIT A L'IMAGE

L'élève ne pourra en aucun cas photographier et filmer des personnes sauf accord de DRONE ENTREPRISE, notamment pour photographier ou filmer lui-même, le formateur ou ses accompagnateurs.

REGLES D'USAGE D'UN DRONE DE LOISIRS – OBLIGATION DE L'ELEVE

Je ne survole pas les personnes

J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité.

Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.

Je fais toujours voler mon drone à une hauteur inférieure à 150m

Je respecte toujours cette hauteur maximale afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef.

Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol ou j'interromps un vol en cours, si un aéronef se trouve à proximité.

Je ne perds jamais mon drone de vue

Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'oeil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) à l'aide de lunettes de vision synthétique sont uniquement possibles lorsqu'une seconde personne conserve le drone dans son champ de vision et est en mesure à tout instant et aisément de reprendre les commandes du drone.

Je ne fais pas voler mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération

En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est toléré sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de la voie publique.

Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes

Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. La distance minimale à respecter est de l'ordre de 5 km, et atteint 15 km pour les aérodromes les plus importants (ceux dont la piste dépasse 1 200 m).

Je ne survole pas de sites sensibles

Certains sites sensibles et leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.

Je n'utilise pas mon drone la nuit

Pour assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.

Je respecte la vie privée des autres

Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation ...) sans leur autorisation.

Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »).

Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la direction générale de l'Aviation civile.

CGV STAGE DE PILOTAGE DRONE

DRONE ENTREPRISE

Centre de formation

Directeur : Mr FRAISSE Justin